

Les personnes politiquement exposées

Au titre de l'article 4, alinéa 21 - LOI N° 2018- 043 du 13 Février 2019 Sur la LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Les personnes considérées comme étant politiquement exposées exercent ou ont exercé au cours des 02 dernières années des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives parmi la liste suivante

Les personnes de nationalité malgache

- a) Chef d'Etat, et de gouvernement
- b) Hauts responsables au sein des pouvoirs publics :
- Ministres,
 - Sénateurs,
 - Députés,
 - Chefs d'institution,
 - Chefs des provinces, Commissaires Généraux, préfet de Région, Chefs de région, Chefs de District
 - Président de la Délégation Spéciale (PDS) d'une collectivité territoriale de niveau supérieur ou égal aux communes
 - Maires,
 - Fonctionnaires occupant des postes de haute responsabilité de niveau égal ou supérieur à celui de directeur de Ministère,
 - Membres des Corps d'Administrateurs, d'Inspecteurs (*Domaines, Trésor, Douanes, Impôts, Finances, Inspection Générale de l'Etat,*) et de Commissaires dans l'Administration publique,
 - Magistrats de l'ordre judiciaire, administratif et financier quel que soit leur grade et leur fonction
 - Toute personne exerçant les fonctions d'ordonnateurs et comptables publics (*Ordonnateur principal ou délégué des crédits, personnes responsables de marché public, membres commission d'appel d'offres de marchés publics, Autorité de Régulation des Marchés Publics, agents comptables, ...*)
 - Dirigeants sociaux qui siègent au sein des établissements publics, des sociétés à participation publique,
- c) Militaires de haut rang :
- Officiers généraux et officiers supérieurs de l'Armée, de la Police et de la Gendarmerie,
 - Chefs de formation militaire supérieure à l'échelon compagnie
 - Inspecteurs de l'Inspection Générale de l'Etat, de l'Inspection Générale de l'Armée Malagasy et de l'Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale
- d) Responsable de parti politique,

Les personnes de nationalité étrangère

- a) Chef d'Etat, chef de gouvernement
- b) Membre de familles royales
- c) Hauts responsables au sein des pouvoirs public
- Ministres, Ministre Délégué ou Vice-ministre, Secrétaire d'Etat
 - Membre d'une assemblée parlementaire : Sénateurs, députés
 - Chef d'institution
 - Fonctionnaires occupant des postes de responsabilité de niveau égal ou supérieur à celui de directeur ministère,
- d) Membre de cours suprêmes, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas susceptibles de recours, sauf circonstances exceptionnelles
- e) Membre d'une cour des comptes ou des conseils ou directoires des banques centrales
- f) Ambassadeurs, chargés d'affaires et militaires de haut rang
- g) Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance des entreprises publiques/
- h) Hauts responsables des partis politiques

Les PPE des organisations internationales : les membres de la haute direction, les directeurs, les directeurs adjoints et les membres du Conseil d'Administration et toutes les personnes exerçant des fonctions équivalentes

Les proches PPE : les personnes connues pour être étroitement associées à une PPE, notamment toute personne proche, membre de la famille en lignée directe ou par alliance ou toute personne liée par des relations d'affaires

(*Un membre de votre famille en lignée directe ou par alliance (conjoint, concubin, fiancé(e), ascendants (père, mère), descendants (enfants), alliés au premier degré (beau-père, belle-mère, gendre, belle fille), petits-enfants, toute personne liée à vous par des relations d'affaires (Co-bénéficiaire effectif, Co-associé/Co-actionnaire), Personne représentant la PPE et portant ses intérêts en agissant en son nom de manière officielle ou non (Avocat, mandataire représentant), Conseiller personnel, employés personnels (chauffeur, garde du corps, gens de maison, nourrice...)).

Banque Malgache de l'Océan Indien

Société anonyme au capital de MGA 6 000 000 000 - Place de l'Indépendance, Antananarivo 101 BP 25 bis - Tél. : (261 20) 22 346 09 / Fax : (261 20) 22 346 10 - E-mail : bmoi@bmoi.mg
R.C.S N° 2003B00013 - N° Statistique 64191 11 1989 0 10007 - N.I.F. 100 000 5037 - N° Immatriculation : 004/Ba/1989

